

CFA ESR PC Centre de Formation d'Apprentis Enseignement Supérieur et Recherche Poitou-Charentes

[#]

Aide aux transports

Tous les apprentis en formation dans un CFA ou dans une unité de formation par apprentissage en Nouvelle Aquitaine peuvent **bénéficier d'une aide aux transports**, versée par la Région Nouvelle Aquitaine.

COMMENT ÇA MARCHE ?

La Région **rembourse les frais de transport entre votre Entreprise et votre Etablissement de formation.**

Il s'agit d'une **aide forfaitaire annuelle** attribuée sur la base, d'une part, de la distance qui sépare votre établissement de formation de **v o t r e** e n t r e p r i s e .

Pour bénéficier de cette aide, vous devez **déposer une demande sur la plate-forme des aides régionales** : [Téléservices](https://teleservices.poitou-charentes.fr/sub/login-tiers.sub) [<https://teleservices.poitou-charentes.fr/sub/login-tiers.sub>]

QUEL MONTANT ?

L'aide est calculée en fonction de la distance qui sépare l'établissement de formation et l'entreprise par un trajet (un aller) :

Distance	Montant annuel du Forfait
< à 11 km	50 €
> ou = à 11 km et < à 31 km	80 €
> ou = à 31 km et < à 61 km	150 €
> ou = à 61 km et < à 90 km	220 €
= à 90 km et plus	360 €

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE AU TRANSPORT INDIVIDUEL ?

Conformément au règlement, le **versement s'effectuera en une seule fois** directement sur votre compte bancaire, **via l'envoi d'un R I B** f o u r n i l o r s d u d é p ô t d e d o s s i e r .

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter [lesite internet de la Région Nouvelle Aquitaine](http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides/-/aides/detail/316). [<http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides/-/aides/detail/316>]

